



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 DECEMBRE 2022
(Date de convocation : 07 décembre 2022)

Délibération n° 20221209/N°2

Conseillers en exercice	: 15	Le neuf décembre deux mille vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué,
Nombre de présents	: 10	s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-
Nombre de votants	: 15	Menjouet, Maire,
Pour	: 15	<u>Étaient présents</u> : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, Mme
Contre	: 0	Dominique Borgella-Adjudant, M. Etienne Lay, M. Thibaut Maurin, Mme Viviane Torné, Mme Brigitte
Abstention	: 0	Bascaules, M. Sylvain Saligot, M. Jean-François Rabaud, M. Benjamin Soucaze-Soudat formant le
		quorum des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Aurore Ville (procuration à Benjamin Soucaze-Soudat), Mme Charlotte Foubert (procuration à Mme Viviane Torné), Mme Sarah Laguerre (procuration à Mme Catherine Pécondon-Montgaillard), Mme Mélissa Pujo-Menjouet (procuration à M. Alexandre Pujo-Menjouet) et M. Thierry Ribeiro (procuration à Mme Dominique Borgella-Adjudant).

Secrétaire de séance : Viviane TORNE

OBJET : TEMPS ANNUALISATION AGENTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'actualiser le tableau du temps de travail des agents scolaires (ATSEM) suite aux modifications de l'organisation du service scolaire. Les crédits inscrits au budget 2022 tiennent compte de la nouvelle réorganisation. Le tableau ci-dessous présente les évolutions et la situation pour l'année scolaire 2022/2023 :

POSTE	Durée Hebdomadaire moyenne de travail sur l'année 2022/2023
Adjoint Technique contractuel Ecole Campan Bourg	1,03
Adjoint Technique contractuel Ecole Campan Bourg	8,00
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe Titulaire Ecole Sainte Marie	27,13
Adjoint Technique contractuel Ecole Sainte Marie	30,91 (12h au service Technique)
Adjoint Technique contractuel Ecole Sainte Marie	23,98
Adjoint Technique contractuel Ecole Campan Bourg	23,33 (6h ménage mairie)
ATSEM Stagiaire (ATSEM) Ecole Campan Bourg	33,57
Adjoint Technique Titulaire Ecole Campan Bourg	33,57

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter cette proposition et de modifier ainsi le tableau des emplois scolaires.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : d'adopter cette proposition,

Article 2 : de modifier le tableau des emplois des agents scolaires comme présenté ci-dessus,

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
065-216501239-20221209-20220912-2-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2022



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alexandre PUJO-MENJOUET